

COMMUNE DE BARCELONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

ARTICLE 1

Par arrêté en date du 19 décembre 2019, le Maire de la Commune de BARCELONNE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire de la Commune de BARCELONNE.

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire vise principalement à permettre le développement du territoire en adéquation avec ses ressources et dans un objectif de développement durable, en maintenant le dynamisme de la commune, tout en encourageant le développement économique du territoire, en accompagnant le maintien et le développement de l'agriculture, dans un objectif de développement urbain durable ;

Il vise également à organiser et répartir le développement en fonction des entités urbaines et dans le respect du SCOT du Grand Rovaltain afin de préserver le caractère de montagne du territoire en tenant compte de ses ressources et en anticipant les besoins en équipements publics. Il s'agit d'affirmer le village de Barcelonne comme le lieu d'accueil majeur de la population et des équipements associés et de permettre la densification progressive des Faures dans le respect de leur caractère architectural, tout en protégeant et en encadrant l'urbanisation dispersée dans les zones agricoles et naturelles ;

Il a également pour objectif de préserver et renforcer les éléments qui font la qualité de vie et l'attractivité de Barcelonne.

Enfin, il permettra de renforcer l'environnement dans les principes de développement du territoire communal, en limitant et en adaptant la consommation d'espace aux besoins de développement démographique et économique afin de protéger les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques majeurs et d'intégrer les risques, notamment d'inondation, dans les principes d'aménagement du territoire.

ARTICLE 2

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Barcelonne.

La délibération d'approbation devient exécutoire après accomplissement des mesures de publicité et d'affichage.

ARTICLE 3

Monsieur Patrick BERGERET, ingénieur conseil en environnement, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Grenoble.

ARTICLE 4

Il sera procédé du **lundi 6 janvier 2020 (8h30) au jeudi 6 février 2020 (12h00) inclus**, à une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de **BARCELONNE**, pour

une durée de 32 jours sous la responsabilité de Monsieur le Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

ARTICLE 5

Le dossier sera consultable sur le site internet de la Commune : <http://barcelonne.fr/>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie à l'adresse suivante : Mairie de Barcelonne, 1 place de la Mairie, 26120 Barcelonne.

ARTICLE 6

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé à la mairie sise 1 Place de la Mairie, 26120 Barcelonne, le **lundi 6 janvier 2020 de 8h30 à 12h00 ; les mardis de 8h30 à 12h00 et les vendredis de 13h à 17h ; les samedis 11 janvier 2020, 25 janvier 2020 et 1^{er} février 2020 de 9h00 à 13h00 et le jeudi 6 février 2020 de 8h30 à 12h00.**

ARTICLE 7

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur support papier à la mairie sise 1 place de la Mairie, 26120 Barcelonne aux jours et heures d'ouverture de l'enquête publique visés à l'article 6.

Le dossier d'enquête publique sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique à la salle associative, 5 Place de la Cure, 26120 Barcelonne : **les lundis, mardis, jeudis et vendredis et 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, ainsi que les samedis 11 janvier 2020, 25 janvier 2020 et 1 février 2020 de 9h00 à 13h00.**

ARTICLE 8

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie sise 1 place de la Mairie, 26120 Barcelonne, ou par email à l'adresse « secretariat@mairie-barcelonne26.fr » en indiquant dans l'objet « enquête publique pour le plan local d'urbanisme de BARCELONNE » et à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

ARTICLE 9

Monsieur le Commissaire enquêteur sera présent recevra les observations écrites et orales du public à la mairie sise 1 Place de la Mairie, 26120 Barcelonne :

- le vendredi 10 janvier 2020 de 13h00 à 17h00,
- le mardi 21 janvier 2020 de 8h00 à 12h00,
- le mardi 28 janvier 2020 de 13h00 à 17h00,
- le jeudi 6 février 2020 de 8h00 à 12h00.

ARTICLE 10

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- 1° Une notice introductive portant enquête publique unique ;
- 2° Le présent arrêté de mise en enquête publique ;

- 3° La mention des textes qui régissent l'enquête publique ;
- 4° La délibération du conseil municipal n° 2019 DE 024 en date du 03 octobre 2019 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme
- 5° Le bilan de la concertation, comprenant la synthèse des observations et des propositions formulées par le public lors de la concertation ;
- 6° Le projet de Plan Local d'Urbanisme, comprenant : un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement, comprenant des documents écrits et graphiques, des annexes.
- 7° Les avis émis par les personnes publiques associées ;
- 8° la décision dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale ;

ARTICLE 11

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique et fixant les modalités de l'enquête est affiché pendant un mois en mairie.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Patrick SIEGEL, Maire de la Commune de Barcelonne.

Fait à Barcelonne, Le 19 décembre 2019

Le Maire

Patrick SIEGEL



